



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SYNTHESE DES DECISIONS DE LA COMMISSION D'APPEL DE LA DNCG DES 4 ET 5 JUILLET

La Commission d'appel de la DNCG a examiné les dossiers des clubs de l'US Boulogne (04/07/07), Entente Sannois Saint-Gratien, Besançon, Rodez et Yzeure (05/07/07). Suite à ces auditions, la Commission d'appel de la DNCG a pris les décisions suivantes :

US Boulogne : infirme la décision de la Commission de contrôle des clubs professionnels, autorise l'accession en Ligue 2, donne un avis favorable à l'utilisation de joueurs professionnels et prononce un encadrement de la masse salariale.

Entente Sannois Saint-Gratien : infirme la décision de rétrogradation de la Commission fédérale de contrôle des clubs avec encadrement de la masse salariale.

Besançon : infirme la décision de rétrogradation de la Commission fédérale de contrôle des clubs avec encadrement de la masse salariale.

Rodez : infirme la décision de la Commission fédérale de contrôle des clubs avec encadrement de la masse salariale et autorise le club à accéder en National avec encadrement de la masse salariale.

Yzeure : infirme la décision de rétrogradation de la Commission fédérale de contrôle des clubs avec encadrement de la masse salariale.

Paris, le jeudi 5 juillet 2007

N° 73

